N°590 du 17 août au 6 septembre 2020-Siège: 106 bis, Rue Ewo Ouenzé-Site:www.lepatriote-congobrazza.com:Tel. 06.664.18.19

LE PATRIOTE

Méfiez-vous de l'homme nu qui vous propose sa chemise.

Hebdomadaire d'informations, d'analyses et d'opinions | 200 Frs | 13e année

60ème anniversaire de l'indépendance

DES RÉALISATIONS D'ENVERGURE JALONNENT NOTRE PARCOURS

Unité-Travail-Progrès, tel est le triptyque qui a rythmé le message de 25 minutes du chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso, le 14 août 2020 à la faveur de la célébration des 60 ans de l'accession du Congo à l'indépendance. A ce propos, le président de la République a déclaré : « *depuis 1960, le Congo indépendant avance, orienté par la boussole de notre devise Unité-Travail-Progrès*». Il a reconnu par ailleurs que: « *l'Unité a parfois été mise à rude épreuve. Mais, à chaque fois, un sursaut s'est toujours opéré à l'avantage de la paix et de la cohésion nationale. Avec des formules originales internes, fruits de notre sagesse millénaire, nous avons su surmonter des épreuves même les plus douloureuses. L'Unité est à la base de nos grandes victoires : l'Unité au service du travail acharné qui requiert toujours abnégation et esprit de sacrifice, car aucun peuple ne s'est affranchi et ne s'est assumé dans la facilité. Le Travail nous a permis d'affronter les conjonctures même les plus difficiles, à l'instar de celle que nous traversons présentement.* »

L'intégralité du discours en page 3

EVOCATION

CLÉMENT MOUAMBA SUR LES PÉRIPÉTIES DE L'INDÉPENDANCE ET LES PERSPECTIVES DU CONGO

«Nul besoin de vous dire que pour cela, il nous faut collectivement redoubler d'efforts, comme vous n'avez de cesse, Monsieur le Président de la République, de nous le rappeler lors des grandes occasions :

- efforts pour préserver l'unité nationale, la paix et la sécurité du pays ;

- efforts d'imagination et d'organisation dans tous les domaines qui comptent pour bâtir un pays prospère...»

☞ 4

Ludovic Ngatsé

« ON PAIERAIT LES PENSIONS AU RYTHME DES SALAIRES, SI ON N'AVAIT PAS PROCÉDÉ À LA RÉGULARISATION DES TROIS GÉNÉRATIONS DE RETRAITÉS »

☞ 10

Les MUCODEC

QUAND L'IRRESPONSABILITÉ RIME AVEC LA DILAPIDATION

☞ 5

Zone CEMAC

COVID-19 : COMMENT SAUVER LES ÉCONOMIES

☞ 6-7

Clôture de la 9ème session du Sénat

LA SITUATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS

Les travaux de la neuvième session ordinaire administrative de la troisième législature du Sénat, débutés le 2 juin 2020 se sont achevés le 13 août dernier à Brazzaville. Dans son discours de clôture, le président du Sénat Pierre Ngolo a une fois de plus insisté sur la nécessité pour son institution, de s'impliquer davantage dans la situation des collectivités locales. Au cours de la session, les sénateurs ont adopté 30 affaires sur les 36 prévues. Les 6 autres sont renvoyées à la prochaine session.

Pierre Ngolo a en effet interpellé ses collègues, sur le fait de se prévaloir d'être des représentants dignes, en s'accommodant de l'asphyxie des Conseils locaux et sur la situation que vivent ces Conseils, doublée d'une certaine cacophonie qui s'installe en leur sein. Le président de la première chambre du parlement a demandé aux sénateurs, de rechercher au cours de l'inter session, toutes les informations permettant au Sénat de mener une réflexion devant déboucher sur les initiatives susceptibles de lever l'hypothèque qui pèse sur la décentralisation, à partir de la rentrée parlementaire prochaine. « *Notre volonté de dynamisation de notre institution doit dorénavant se fixer comme axe central de réflexion, la situation des collectivités locales, la source de vie de cette institution* », a-t-il relevé.

Ce dernier a par ailleurs rappelé, que « *la constitution du pays en son article 133, investit les sénateurs en tant que représentants des collectivités locales de la République, entendu qu'ils sont élus par les conseillers départementaux et municipaux. Le fait constitutionnel de représentation des collectivités locales met les sénateurs en position d'interface entre ces entités et les institutions de la République* ».

Notons que la décentralisation prévue par la constitution traduit une volonté politique de favoriser et d'accélérer le développement harmonieux des localités. Il a indiqué que la seconde moitié de la troisième législature gagnerait à accroitre le prestige de l'institution Sénat, si l'action soutenue des sénateurs parvient à mettre en évidence au niveau de l'opinion, la notion de la représentativité des collectivités locales.

Dans le but de renforcer l'apport de l'institution dans la marche du Congo vers le développement, Pierre Ngolo a invité le Sénat à travailler de manière continue, à donner plus de vigueur au contrôle, à mettre un accent plus particulier sue le contrôle physique. « *C'est un objectif louable qui doit demeurer inaliénable* », a-t-il martelé. De même il a appelé les rapporteurs spéciaux à apporter une matière consistante, afin qu'au retour des vacances parlementaires, le Sénat soit capable d'agir nanti de la bonne information du terrain.

Pour mémoire le 12 septembre prochain, la troisième législature va totaliser trois ans d'exercice. A mi-parcours de son mandat, Pierre Ngolo a révélé que le Sénat va faire avancer et corriger les contre-performances en son sein. « *La prochaine session ordinaire qui inaugurera la seconde moitié de la législature en cours, devra donner lieu à une évaluation correcte du trajet effectué. Question de consolider les avancées et de corriger les contre-performances* »

Poursuivant son propos, le président de la chambre haute du parlement a souhaité que l'attention soutenue accordée à la lutte contre le coronavirus,

Pierre Ngolo

ne soit pas accompagnée du moindre relâchement à l'égard d'autres maladies. Le cas particulièrement du paludisme qui demeure dévastateur.

Véritable baromètre de la démocratie au Congo

Pierre Ngolo a une fois de plus rendu hommage à la classe politique congolaise, en reconnaissance de son comportement républicain affiché depuis que le pays vit la crise sanitaire. « *Les politiques de tous bord en s'abstenant de soulever les passions, en choisissant de taire les querelles pour donner la priorité à l'effort de solidarité nationale, ont prouvé qu'ils étaient capables de dépassement comme l'exige leur statut de gestionnaire ou de postulant à la gestion de la cité », a-t-il reconnu. Dans la suite* de son propos, ce dernier a émis le souhait de voir les mêmes acteurs politiques, observer et développer cette posture saluée par les observateurs républicains, sur la voie de la présidentielle 2021.

Le président de la chambre haute du parlement a par ailleurs exhorté la classe politique congolaise à la tempérance et à la compréhension, en ne mettant guère en péril la paix sociale. « Les congolais et les citoyens *du monde qui ont choisi de vivre au Congo ont droit à une vie tranquille, à la liberté, à la sécurité et sont fondés, d'aspirer au mieux- être. Le pari pour chaque dirigeant politique est de les amener à la matérialisation de ce rêve. Militons tous et faisons tout, pour que l'élection présidentielle 2021 reste dans sa vocation, de compétition démocratique de grand enjeu à l'occasion de laquelle chaque participant est mis au défi de prouver son assise nationale* ».

Le même orateur a insisté sur le déroulement pacifique de la présidentielle 2021 et l'observation par tous de la règle

Le Sénat a félicité le président de la République Denis Sassou N'Guesso, pour sa nomination à la tête de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Dominique Maléla

Assemblée Nationale

LA NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE S'EST ACHEVÉE SUR UNE NOTE DE SATISFACTION

Ouverts le 02 juin 2020, les travaux de la neuvième session ordinaire administrative de l'Assemblée nationale ont pris fin le jeudi dernier au palais des congrès de Brazzaville. Pendant soixante-dix jours, les députés ont examiné et adopté 25 affaires sur les 30 soumises à leur approbation. Le président de l'Assemblée nationale s'est réjoui de la moisson de cette session qui s'est tenue dans un contexte de crise sanitaire causée par la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). Dans son discours de clôture, Isidore Mvouba a salué la désignation du président congolais Denis Sassou N'Guesso à la tête de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Pour le président de la chambre basse, c'est une fierté pour le Congo dont la place et la voix comptent dans le concert des nations et des peuples du monde.

Parmi les affaires approuvées par les députés figurent entre autres, la loi électorale, la loi autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque Africaine de développement, le projet de nouvelle génération Lisungi, le projet de loi portant institution du cadastre national, le projet de loi portant ratification de l'accord du transport aérien entre le Congo et les Etats-Unis d'Amérique.

Au regard de l'adoption par les élus du peuple de 25 affaires sur les 30 retenues au cours de ladite session, le président de l'Assemblée nationale a exprimé sa satisfaction en ces termes : « *nous avons examiné et adopté des affaires importantes et utiles pour notre pays confronté à la terrible pandémie covid-19 qui a déstructuré les économies de tous les pays du monde, rendant incertain l'avenir de l'humanité. Après vingt ans d'application, notre loi électorale présente, certes beaucoup de mérite, mais, sans nul doute, quelques faiblesses. C'était un devoir républicain que d'avoir pris en compte la nécessité d'assurer une meilleure sécurité*

Isidore Mvouba

des électeurs, des populations, ainsi que du processus électoral. De même, en adoptant les dispositions qui permettront d'harmoniser le cadre juridique interne en matière électorale, nous avons conféré à la cour constitutionnelle sa pleine légitimité de juge constitutionnel. Dans l'examen de ces projets de loi, notre chambre, temple de la démocratie, a été ce haut lieu de débats contradictoires, passionnés et passionnants mais, toujours dans le respect de la différence. En outre, l'adoption de la loi autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque africaine de développement, aux fins de la mise en œuvre du projet de développement intégré des chaînes agricoles, annonce une ère nouvelle pour l'essor de notre agriculture ».

Le président de la chambre basse a saisi l'opportunité pour annoncer la tenue prochaine de l'Assemblée générale de l'Alliance parlementaire congolaise pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la finalisation du cadre qui régira le Réseau des alliances parlementaires de l'Afrique centrale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle créé à Brazzaville en novembre 2019.

S'agissant du débat sur l'orientation budgétaire 2021-2023, Isidore Mvouba a souligné qu'il a permis de fixer les esprits des députés sur les choix opérés par le gouvernement pour relancer la croissance conformément aux exigences de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale. Aussi, le président de l'Assemblée nationale souhaite que le Gouvernement congolais explore toutes les pistes innovantes pour l'apurement de la dette commerciale intérieure, la résorption du déficit des caisses de retraite, l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance en vue d'attirer les investissements directs étrangers et permettre l'éclosion d'un secteur performant.

A propos de la crise sanitaire causée par la pandémie du coronavirus, le président de la chambre basse a souligné que depuis le 14 avril, l'Assemblée nationale a autorisé par sept fois la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, en raison de la covid-19 qui continue sa folle et funeste équipée. A cet effet, il a demandé aux représentants du peuple de redoubler d'efforts pour accompagner l'Exécutif dans l'application des prescriptions sanitaires car, la victoire sur la covid-19 passe entre autres, par une sensibilisation des congolaises et congolais sur ce fléau.

A l'occasion de la fête nationale du 15 août, Isidore Mvouba a loué le mérite des représentants du peuple, toute législature confondue, qui ont fait évoluer le parlementarisme et la paix au Congo avant de rendre hommage au député de Mindouli II, Jean-Tite Ntessani et à l'ancien ministre d'Etat, ancien maire de Brazzaville et député de Lékana, Lambert Ngalibali qui ont quitté ce monde des vivants.

Naomi Mataza

MESSAGE À LA NATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, DENIS SASSOU N'GUESSO À L'OCCASION DES 60 ANS DE L'INDÉPENDANCE

Mes chers compatriotes ;

15 août 1960 – 15 août 2020, voici 60 ans que notre pays accédait à la souveraineté internationale. Dans la vie des nations, 60 ans représentent un repère cardinal qu'il importe de marquer d'une pierre blanche.
C'est pourquoi nous avions décidé d'une célébration solennelle de cet événement, en dépit des difficultés économiques et financières du moment.
Cette volonté d'honorer notre histoire a été malheureusement contrariée par la grave crise sanitaire générée par la pandémie de Covid-19, qui, déstabilisant la planète entière, n'a pas épargné le Congo.

Mes chers compatriotes ;

La commémoration de ce passé commun nous impose d'abord le devoir de rendre un hommage mérité et renouvelé aux pères de l'indépendance ainsi qu'à la génération de nos compatriotes qui, avec eux, ont pris le relai des mains du régime colonial afin d'assumer, dans l'honneur et la dignité, notre destin collectif.
Depuis 1960, le Congo indépendant avance, orienté par la boussole de notre devise «***Unité-Travail-Progrès***».
L'Unité a parfois été mise à rude épreuve. Mais, à chaque fois, un sursaut s'est toujours opéré à l'avantage de la paix et de la cohésion nationale.
Avec des formules originales internes, fruits de notre sagesse millénaire, nous avons su surmonter des épreuves même les plus douloureuses.
L'Unité est à la base de nos grandes victoires : l'Unité au service du travail acharné qui requiert toujours abnégation et esprit de sacrifice, car aucun peuple ne s'est affranchi et ne s'est assumé dans la facilité.
Le Travail nous a permis d'affronter les conjonctures même les plus difficiles, à l'instar de celle que nous traversons présentement.
Le travail est créateur de richesse et le travail est source de progrès.
Progrès, OUI. Nous pouvons dire que 60 ans après, nous n'avons pas reculé. Nous avons plutôt avancé. C'est en cela que nous parlons de progrès.
A titre d'illustration, à son accession à l'indépendance, notre pays ne disposait pas d'un seul kilomètre de chaussée asphaltée sauf quelques voiries bitumées dans les quartiers résidentiels des ressortissants européens basés à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.
Aujourd'hui, nous totalisons 3.111 kilomètres de voies bitumées, avec des ouvrages de franchissement sur pratiquement l'ensemble de nos grands cours d'eau.
Le réseau routier bitumé s'est densifié 60 ans après, dans nos principales villes et, à la faveur

des municipalisations accélérées, dans les chefs-lieux des départements.
La grande dorsale traversant le pays du sud au nord ainsi que les axes d'intégrations sous régionale assurant la connexion avec les pays frontaliers sont révélateurs de nos progrès appréciables en matière d'infrastructures routières.
Dans cette même logique, en 1960, le Congo ne possédait qu'un seul aéroport international, celui de Brazzaville.
Il sied de saluer les avancées enregistrées dans la sphère du transport aérien grâce à la disposition actuelle de 3 plateformes aéroportuaires de classe internationale, 8 aéroports locaux modernes et 12 aérodromes pour le trafic national.
Un port moderne en eau profonde à Pointe-Noire conforte notre vocation de pays de transit.
En renforçant d'unité physique de notre pays par la jonction et l'accès plus aisé à nos différentes entités administratives, la modernisation et la densification des infrastructures de transport nous offrent l'avantage d'une circulation plus fluide et d'un rapprochement plus effectif de nos populations.
Ainsi, par leur brassage plus dynamique, les filles et fils du Congo se connaissent davantage pour mieux assumer les destinées de la Nation.
Toujours à titre d'illustration, en 1960, notre capacité de fourniture d'électricité était évaluée à 15 mégawatts produits par le barrage hydro-électrique du Djoué et 4 centrales thermiques réparties entre Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.
60 ans après, notre pays dispose d'une puissante installée de 810 mégawatts avec les barrages hydro-électriques de Liouesso, d'Imboulou, du Djoué, de Moukoukoulou et la centrale à gaz de Pointe-Noire.
Ces installations constituent des segments primordiaux du boulevard énergétique, appelé à couvrir, à terme, l'intégralité de nos besoins en électricité.
Le même pari en terme de couverture nationale incombe aussi au secteur stratégique des télécommunications qui, reliant Pointe-Noire et Brazzaville par un simple câble coaxial au moment de l'indépendance, tire désormais parti de l'installation de la fibre optique.
De ce fait, le Congo a intégré la « *société de l'information* » grâce au maillage du territoire national en infrastructures de télécommunications très haut débit, à travers sa connexion à la boucle mondiale à fibre otique sous-marine reliant l'Afrique et l'Europe.
En ce qui concerne la fourniture en eau potable, la capacité de production journalière en milieu urbain est passée de 21.000 à 277.500 mètres cubes, de l'indépendance à nos jours.
Pour sa part, l'enseignement général était assuré par moins d'une vingtaine d'établissements de cycle primaire, une dizaine au niveau secondaire et à peine 4 lycées en 1960.
Le Congo compte actuellement 2.061 écoles du cycle primaire, 317 collèges et 63 lycées.
De son côté, l'enseignement technique, qui ne disposait que de l'actuel lycée technique du 1er mai à Brazzaville en 1960, bénéficie présentement de 88 établissements en cours de fonctionnement, de réhabilitation ou de construction.
Sans aucune structure d'enseignement supérieur au moment de l'indépendance, le Congo s'est doté, 60 ans après, de plusieurs infrastructures académiques dont l'université de Kintélé qui en constitue le fleuron.
Avec un seul hôpital général en 1960, notre pays dispose, à l'heure actuelle, de 8 formations sanitaires de même niveau.
La construction en cours des 12 hôpitaux généraux et de l'hôpital central des Armées magnifie la volonté renouvelée, tout au long des six décennies de notre indépendance, de doter notre pays des structures de soins efficaces qui améliorent régulièrement les performances de notre système sanitaire.
Sur le plan sportif, le Congo n'a hérité que de deux stades de football sommairement aménagés, les stades Eboué à Brazzaville et Anselmi à Pointe-Noire.
Notre pays célèbre, ce jour, les 60 ans de son indépendance avec des installations sportives modernes et diversifiées.
L'on peut citer le complexe omnisport de Kintélé, les stades implantés dans chaque capitale départementale, les quatre palais de sport de Brazzaville, les multiples plateformes pour les disciplines collectives comme le basketball et le volleyball.
Faut-il rappeler que le Congo est le seul pays à avoir organisé à deux reprises les Jeux africains, en 1965 et 2015.
La disponibilité des installations sportives de haut niveau dans le pays a facilité la célébration du cinquantenaire de cette compétition continentale à Brazzaville.
Par ailleurs, à l'époque de l'indépendance, le Congo ne comptait que quelques cadres nationaux, généralement appelés à servir dans les autres pays de l'Afrique Equatoriale Française.
Depuis 1960, le capital humain congolais s'est considérablement amélioré grâce à une politique adéquate de formation des personnels dans les différents domaines socio-professionnels.
De la sorte, le petit embryon de l'armée hérité de la colonisation s'est mué en une Force publique qui défend, avec honneur, notre souveraineté et participe aux missions de maintien de la paix dans certains zones de conflits en Afrique.
Dès lors, au regard de ces résultats, nous ne pouvons que parler de progrès : un progrès qui atteste de ce que nous avons, sans risque de nous tromper, véritablement assumé nos 60 ans de souveraineté.
D'ores et déjà, l'élan de solidarité nationale observé dans le combat contre la pandémie de Covid-19 témoigne, à suffisance, du sens de responsabilité et de dévouement des filles et des fils du Congo devant l'épreuve et les menaces contre la Nation.

Mes chers compatriotes ;

L'indépendance, nous l'avons également voulue pour les autres peuples d'Afrique.
C'est pour cette raison que, très tôt, nous nous sommes engagés dans le soutien aux mouvements et aux luttes de libération nationale pour une décolonisation totale de l'Afrique.
Au plan international, nous avons toujours soutenu les causes justes, malgré toute l'adversité que pouvaient engendrer nos positions.
Je rappelle aussi que, 4 ans seulement après son accession à l'indépendance, le Congo a été l'un des tout premiers pays d'Afrique noire subsaharienne à établir, le 26 avril 1964, les relations diplomatiques avec la République Populaire de Chine.
Aujourd'hui, nous saluons la célébration dans quelques mois, par le Peuple français, de l'année 2020 consacrée à l'œuvre du Général de Gaulle.
Souvenons-nous aussi de ce grand rassemblement tenu en 1958 au stade Eboué par l'ancien Président Français Charles de Gaulle, au cours duquel, parlant de l'avenir de la Communauté franco-africaine, il projetait la fin de la colonisation qui a permis, en 1960, à plusieurs pays africains d'accéder à l'indépendance.

Mes chers compatriotes ;

60 ans après, et fort de nos prédispositions portées par les valeurs de solidarité, d'hospitalité et de justice, nous nous sommes engagés dans d'autres combats, notamment la consolidation de la paix à travers le règlement de certains conflits et la préservation d e l'environnement.
La protection de l'environnement devenant un pari planétaire, le Congo s'est aussi placé dans les premières tranchées pour le combat contre les changements climatiques, avec une voix crédible depuis plusieurs décennies.
Par ailleurs, nous avons entretenu des relations de coopération avec tous les Etats du monde sur la base d'intérêts réciproques.
Enfin, nous rêvons toujours d'une Afrique telle que l'ont pensée les Pères de l'Organisation de l'unité africaine et des indépendances auxquels nous rendons, ce jour, un vibrant hommage.
Nous rêvons de cette Afrique qui prendra une part active au développement de l'humanité.
Au moment où nous entamons la 7e décennie post indépendance de notre pays, nous croyons au grands ensembles et à la nécessité d'un développement intégré qui assurera, au Congo, son développement dans une Afrique rayonnante et prospère.
Il nous faut donc œuvrer à la consolidation de la paix et de l'unité, ainsi que persévérer dans l'effort et le travail acharné pour surmonter les difficultés actuelles, notamment la crise sanitaire, économique et financière que traverse notre pays, et continuer notre marche vers le développement.
L'optimisme est permis pour la prochaine décennie.

Bonne fête de l'indépendance à tous

Vive la République
Vive le Congo
Je vous remercie

60ème anniversaire de l'indépendance de la République du Congo

EVOCATION PRESENTEE PAR MONSIEUR CLÉMENT MOUAMBA, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées et Madame la Première Dame

Il y a dix ans, le Congo, notre beau pays, fêtait avec faste son demi-siècle d'existence en tant que pays souverain. L'autre moitié du siècle, entamée il y a exactement 3653 jours, a configuré un pays assoiffé de modernisation et de progrès, en surmontant tant d'épreuves du fait des hommes et de la nature. Aujourd'hui, en pleine pandémie à coronavirus Covid-19 aussi imprévisible que foudroyante, sans jamais émousser notre joie, ce 15 août 2020 vient nous rappeler qu'il y eut un 15 août 1960. La fête est là. Elle est dans nos cœurs. Elle est dans notre ardente volonté de cheminer vers les cimes du progrès global. Elle est dans notre introspection féconde collective où la mémoire reste l'alliée d'un avenir écrit en lettres d'or.

Ce 15 août 2020, nous le dédions à l'évocation de ce que fut ce 15 août 1960, placé dans la dynamique des peuples qui ont toujours lutté pour leur liberté face aux forces obscurantistes, dominatrices et spoliatrices. C'est pourquoi, les retours sur l'histoire sont indispensables à tous égards. Ils sont indispensables parce qu'ils permettent l'intelligence des événements actuels. Ils sont indispensables parce qu'ils fournissent des outils susceptibles d'aider à mieux appréhender les enjeux présents et à mieux affronter les défis de l'avenir. Au XVIIIe siècle, au siècle des Lumières, au siècle où l'Europe tente de s'affranchir de sa longue hibernation moyenâgeuse, Montesquieu, qui est jusqu'à ce jour considéré comme l'un des plus grands esprits de son temps, parlant des Africains et des gens dits de « race noire», dans son ouvrage « *L'esprit des lois », écrivait (je le cite) : « parce que les lois étaient mal faites, on a trouvé des hommes paresseux ; parce que ces hommes étaient paresseux, on les a mis dans l'esclavage* » (…).

Et d'asséner, péremptoire, cette sentence qui, aujourd'hui, nous rend pantois : « *il n'est pas concevable, dit-il, que Dieu qui est si bon, ait pu mettre une âme dans un corps aussi noir !*» (fin de citation). Nous sommes bien au Siècle des Lumières, de l'Encyclopédie et de la…Révolution française ! Au XIXe siècle, Hegel, qui est à ce jour considéré comme l'un des principaux ténors de la philosophie classique allemande, prétendait dans l'un de ses ouvrages de référence, « La Raison dans l'Histoire», (je le cite également) que « l'Afrique, au-delà du jour de l'histoire consciente est enfermée dans la couleur noire de la nuit (…) qu'elle est sans histoire (…) que ses habitants n'ont ni la conscience de l'immortalité de l'âme, ni celle de l'univers!»

Et de conclure, péremptoire lui aussi : « Chez les Nègres, le fait de dévorer des hommes correspond au principe africain» (fin de citation).

Au milieu du XIXe siècle, Victor Hugo, le célèbre auteur des Misérables, grand défenseur des Communards qu'il fut, s'exclamait, hélas, en ces termes (je le cite) : « *Quelle terre que cette Afrique ! L'Asie a son histoire, l'Amérique a son histoire (…) ; l'Afrique n'a pas d'histoire ; une sorte de légende vaste et obscure l'enveloppe (...). Cette Afrique farouche n'a que deux aspects : peuplée, c'est la barbarie, déserte, c'est la sauvagerie». Victor Hugo ira encore plus loin en déclarant (je le cite à nouveau) : « Allez peuples d'Europe ! Emparez-vous de cette terre ! Prenez-la ! A qui ? A personne. Prenez cette terre à Dieu! Dieu donne la terre aux hommes. Dieu donne l'Afrique à l'Europe. Prenez-la !* » (fin de citation). Cet appel parmi d'autres, au milieu de rivalités impériales irrépressibles, au milieu de convoitises coloniales inassouvies, conduisit tout droit à la Conférence de Berlin de 1884-1885.

A Berlin, sous les auspices du Chancelier Otto Bismarck, l'Afrique fut « dépecée » et saucissonnée, selon les rapports de force des acteurs de l'époque, en menus morceaux comme du bon gibier aux Noces de Cana ! Certains descendants de ces idéologues, qui sont nos contemporains, ne sont toujours pas sortis de cette logique, puisqu'il leur arrive de clamer, haut et fort, que l'Afrique n'est pas rentrée dans l'histoire. Quelle grotesque aberration ! Quelle hérésie, pour l'humiliation ainsi infligée à l'Afrique, pourtant reconnue désormais par tous comme le continent des origines, le continent berceau de l'humanité ! Voilà donc rappelé, à grands traits, le contexte historique qui a prévalu pour justifier la colonisation et vouloir perpétuer, aujourd'hui encore, une nouvelle forme de colonisation plus insidieuse, par la domination de l'Afrique considérée comme une proie facile, livrée à toutes les convoitises.

La suite est connue : les puissants du monde de l'époque entreprirent la colonisation systématique de notre vaste continent en le mettant en coupe réglée et en assujettissant ses peuples, dont évidemment le nôtre. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, des civilisations plusieurs fois millénaires furent brutalement spoliées et écrasées, des sociétés homogènes furent froidement écartelées et balkanisées, des pays entiers furent disloqués et partagés en zones d'influence, souvent rivales, tenues par les puissances européennes de l'époque. Tout cela au profit d'un système capitaliste expansionniste, voire impérialiste, qui entreprit alors son expansion dans une féroce rivalité entre puissances coloniales. La portion de territoire qui deviendra la République du Congo, prit alors corps sous le vocable de

Congo français, face au Congo belge sur l'autre rive du fleuve, avant de devenir ce Moyen-Congo qui accueillit le Général de Gaulle en 1940, voici 80 ans. De 1940 à 1942, Brazzaville fut la capitale de la France Libre.

Oui, Brazzaville, capitale de notre pays, servit de refuge à l'honneur de la France occupée par les armées nazies. Le 15 août 1960, voici donc 60 ans, notre beau pays devint indépendant, ceci précédé par la proclamation de la République le 28 novembre 1958. L'héroïque lutte de notre peuple pour son émancipation politique, économique et socioculturelle, puis un peu plus tard, sa participation active au combat pour l'abolition de l'apartheid - la forme la plus odieuse de la domination fondée sur la « race » - demeurent indiscutablement au nombre des événements que l'histoire gravera dans le marbre de notre épopée nationale. Le temps passera. Les âges succéderont aux âges. Mais notre Indépendance nationale restera pour les temps éternels une histoire vibrante dans la légende des siècles, une marque indélébile dans la mémoire collective, un souvenir impérissable pour la lignée infinie des générations à venir.

Souvenir impérissable de nos vénérables aïeux et de nos illustres Anciens, inspirateurs lointains pour les uns, protagonistes immédiats pour les autres, témoins oculaires des faits vécus pour la plupart. Des anciens, Mesdames et Messieurs, qui ont concouru à l'événement aujourd'hui soixantenaire et qui ont contribué, à leur manière et dans le contexte qui fut le leur, au rayonnement précoce sur la scène internationale de la jeune République du Congo et à sa distinction parmi les nations de cette Afrique, à peine affranchie du joug colonial.

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de ne pouvoir citer ces illustres anciens, au risque d'en oublier certains.

Cependant, il n'est que justice de rappeler que le 15 août 1960, qui marqua la fin d'une époque, fut symbolisé par le discours d'André Malraux, ce grand homme de culture, auteur de l'un des plus grands chefs-d'œuvre littéraires du XXe siècle, « *La condition humaine* », représentant du Général de Gaulle à Brazzaville. C'est André Malraux qui descendit le drapeau tricolore français et salua la montée en puissance de notre cocarde - tout aussi tricolore - « vert-jaune-rouge », sous le regard radieux d'un Abbé. Cet Abbé fut Monsieur Fulbert Youlou, notre premier Président de la République, qui eut le plus grand et rare privilège de proclamer l'indépendance du Congo, à l'esplanade de l'hôtel de ville de Brazzaville et de faire claironner pour la première fois notre hymne national, "La Congolaise", dans une frénésie inouïe.

Excellence Monsieur le Président de la République ;
Mesdames et Messieurs,

Ainsi que vous nous l'avez toujours appris, Monsieur le Président de la République, le Congo, qui fait son devoir de mémoire, reste un pays qui croit à une Afrique renaissante, intégrée et prospère. Le Congo croit à une coopération pacifique et fraternelle avec tous les peuples du monde épris de paix, de justice et de liberté. C'est dans cet état d'esprit que nous fêtons ce soixantième anniversaire de notre indépendance. Si notre histoire nous sert de leçon, nous n'en sommes pas pour autant prisonniers et encore moins fatalistes. Soixante ans après l'indépendance, cet âge de la maturité nous commande de gagner de nouvelles conquêtes dans un monde en mouvement, voire en ébullition de toutes sortes, qui n'a pas fini de nous étonner et de nous révéler des nouveaux défis.

Oui, notre indépendance politique, chèrement acquise, reste bien une condition nécessaire, mais pas suffisante, car le Congo a compris qu'il doit éviter le piège infernal du sous-développement.

Excellence Monsieur le Président de la République, c'est donc à juste titre que votre projet de société «***La marche vers le développement-Allons plus loin ensemble***», nous indique le chemin à prendre. Il demeure une réponse conséquente et hardie pour affronter, la tête haute, les défis des temps présents, avec grande détermination, dignité et responsabilité à toute épreuve. Puisse donc cette commémoration jubilaire devenir le creuset où les hommes et les femmes de ce beau pays, qui est le nôtre, où les bonnes volontés et les bonnes âmes, viendront puiser les forces spirituelles indispensables à leur reconstruction intérieure et à l'édification de notre société ! Cette société que nous voyons prospère, généreuse et libre.

Nul besoin de vous dire que pour cela, il nous faut collectivement redoubler d'efforts, comme vous n'avez de cesse, Monsieur le Président de la République, de nous le rappeler lors des grandes occasions :

- efforts pour préserver l'unité nationale, la paix et la sécurité du pays ;
- efforts d'imagination et d'organisation dans tous les domaines qui comptent pour bâtir un pays prospère ;
- efforts visant à la fois l'éducation permanente et l'accès du plus grand nombre aux nouvelles technologies ;
- efforts pour une transformation qualitative des rapports sociaux ;
- efforts pour l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- efforts pour la modernisation continue des villes et des campagnes, grâce à la décentralisation qui est devenue l'un de nos leitmotiv ;
- efforts pour la lutte contre les antivaleurs ;
- efforts pour la diffusion de la culture et la vulgarisation des loisirs sains, et j'en passe !

Excellence Monsieur le Président de la République,

Votre haute vision du Congo de demain, traduite dans votre projet politique, forgé par votre riche expérience de Grand Homme d'Etat et votre profonde connaissance du pays, comme je l'ai dit tantôt, tracent avec une forte pertinence, la perspective d'un Congo moderne, prospère, désenclavé, ambitieux et digne partenaire dans le concert des Nations. En 60 ans d'indépendance, la légion des hommes et des femmes, inspirés par l'amour du pays, décidés et fiers de le bâtir, pierre après pierre, s'est considérablement agrandie, quoi que l'on dise. Souhaitons ardemment que le Congo, notre pays, devienne pleinement ce qu'il ne devrait jamais cesser d'être dans le cœur de chacun de nous, à savoir une vraie patrie ! Une patrie fondée sur l'amour du travail, l'égalité des chances, la solidarité, l'entraide et le partage.

Une patrie qui tire sa force de la diversité de ses traditions séculaires et qui tient éloignés, comme la peste, le déni national, l'opposition artificielle et l'attisement de vaines rivalités entre ses communautés. Une patrie où nous devons apprendre à mieux respecter la dignité de chacun, à humaniser les relations entre l'Administration et le Citoyen, à perfectionner le rôle de l'Etat et à œuvrer sans cesse à l'amélioration des structures sociales. Enfin, une patrie toujours libre et démocratique, où chacun vit en paix et assume pleinement son destin. Dans ce que nous célébrons ce jour, je vois non seulement le partage de la foi en un avenir harmonieux de notre pays, mais aussi et surtout le renouvellement de notre espérance pour une vie meilleure pour tous. Telle est mon intime conviction.

Puisse, le souvenir des 60 ans de notre Indépendance nationale, constituer le ferment ardent de notre résistance face à toute forme de domination, d'où qu'elle vienne et surtout le point de départ des conquêtes encore plus nombreuses et plus éclatantes pour un Congo où il fait bon vivre ! Puisse, cette date-jubilée, constituer l'argile généreuse indispensable à la reconstruction humaine, le ciment véritable de l'unité de notre Nation en construction ! Enfin, puisse, cette soixantième commémoration de notre Jour de liberté, nous engager à plus de détermination, afin que notre action collective, portée aujourd'hui avec abnégation par Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, scelle notre volonté inébranlable d'aller de l'avant, répande partout, dans ce beau pays, le doux parfum du Mieux Vivre-Ensemble, dans l'Unité, le Travail et le Progrès ! Vive le soixantième anniversaire de l'Indépendance du Congo !

Qu'il me plaise de souhaiter bonne fête à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées et Madame la Première Dame. Bonne fête à tous !

Vive la République, Vive le Congo, Je vous remercie.

Les MUCODEC

QUAND L'IRRESPONSABILITÉ RIME AVEC LA DILAPIDATION

Le bras de fer se durcit entre les travailleurs de la Fédération des Mutuelles Congolaises d'Epargne et de crédit (MUCODEC) émargeant à la CSTC et la direction générale de la même structure. Ces syndiqués estiment qu'ils ont été floués par leur hiérarchie dans les augmentations des salaires ayant eu lieu récemment au sein de cet établissement de microfinance. En effet, si les salaires des membres du directoire sont passés d'un million et demi à cinq millions de FCFA par mois, les travailleurs par contre ne se sont contentés que de 8.000 FCFA, au lieu de 40 000 FCFA comme prévu dans la convention des banques qui régit actuellement les MUCODEC. Mécontents de cette discrimination, ces travailleurs ont décidé d'aller en grève illimitée qui a été jugée illicite par la direction générale des MUCODEC. De très lourdes sanctions viennent d'être prises à leur encontre.

Actuellement, 106 travailleurs grévistes sont sur la liste de ceux qui doivent être radiés des effectifs des MUCODEC. Ce mouvement de grève perturbe fortement les prestations de cet établissement de microfinance sur l'ensemble des caisses locales. Ces grévistes affirment qu'ils ne reprendront le travail que si et seulement si, la direction générale engage des négociations avec eux. Un travailleur en grève, en l'occurrence Félicien Ouamba déclare : « *à ce jour, nous sommes devenus une banque, mais seulement les salaires ne suivent pas. La convention bancaire ne nous a pas donné ce que nous attendions. Cette convention a été signée par l'employeur lui-même sans associer notre syndicat, la CSTC. Je rappelle que la grève est un droit. C'est pourquoi depuis le 7 août 2020 nous sommes en grève. L'employeur a pensé suspendre nos contrats*». D'autres travailleurs grévistes ont enfoncé le clou en affirmant que « *l'employeur avait rassuré qu'au minimum, un agent gagnerait 40.000 FCFA en sus de son salaire habituel. Et ça été criant au finish, parce qu'il n'y a eu que des augmentations allant de 1.500 à 8.000 FCFA. Les bénéficiaires de ces augmentations sont les cadres qui n'ont rien revendiqué. Un directeur pouvait passer d'un million deux cents ou d'un million cinq cents à 5 millions de FCFA par mois. On a jugé que ce n'était pas bon. Il fallait une action pour arrêter cette discrimination*».

Des sons discordants

Une autre frange de syndicalistes qui a refusé d'aller en grève allègue que leurs revendications ont été bel et bien prises en compte. Selon une syndicaliste qui fait partie de cette frange : « *quand on parle de revendications, je ne sais pas de quelles revendications les gens cherchent, parce qu'on nous a augmenté les salaires. Chacun a pu constater à la fin de ce mois qu'il y a eu une augmentation de salaire* ». Face à cette situation qui n'est pas de nature à améliorer l'image des MUCODEC auprès de ses sociétaires, la direction générale a sélectionné 106 travailleurs ayant décidé d'aller en grève qu'il qualifie d'illicite et procédé à la suspension du contrat qui les lie à la Fédération des Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit. Ces travailleurs ayant opté pour la grève ont été illico presto remplacés par des agents étrangers aux MUCODEC dont la structure d'appartenance n'a pas été révélée. Ainsi, Ferdinand Pandi, délégué des MUCODEC n'y est pas allé avec le dos de la cuillère pour justifier la sanction qui a été prise contre des agents en grève. Il l'a d'ailleurs dit en ces termes : « d'un côté, on parle de grève *et de l'autre, il y a le travail qui se fait. Nous voulons rassurer tout le monde que le travail se poursuit* ».

Et les sociétaires dans tout ça?

Ce spectacle qu'offrent les syndicalistes et leur direction n'intéresse sous quelque forme que ce soit les sociétaires, parce qu'il s'agit d'une guerre d'intérêt. Tout sociétaire honnête ne dira jamais qu'il est au courant de la transformation de la convention des MUCODEC en convention bancaire. Ce qui revient à dire que le point de vue des sociétaires ne compte pas. Alors que chaque sociétaire est à la fois copropriétaire et client de sa caisse. Ils sont à ce jour 360.000 sociétaires formant ainsi le réseau des mutualistes le plus dense au Congo. Malheureusement, ils sont marginalisés lorsqu'il s'agit des questions qui engagent la vie des MUCODEC et des épargnants. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, pendant que les syndicalistes et la direction s'affrontent autour des augmentations des salaires, le versement des ristournes qui n'intervient qu'à la fin de chaque année reste dépendant des bénéfices engrangés par chaque caisse. Ajouter à cela, le fait que le montant des ristournes est resté statique.

Dans l'opinion publique, le bras de fer entre les travailleurs de la CSTC et la direction des MUCODEC autour des augmentations des salaires tombe comme un cheveu dans la soupe. Au moment où la crise économique et financière, aggravée par la crise sanitaire a contraint des entreprises à travers le monde à l'austérité, au Congo par contre, les MUCODEC augmentent les salaires. Et cela se fait sans associer la presque totalité des sociétaires. Pourtant, cet établissement de microfinance recommande, une collaboration étroite entre les administrateurs élus et les salariés des MUCODEC pour garantir l'amélioration des services que les sociétaires attendent d'eux. Le spectacle actuel, donne à penser qu'au niveau des MUCODEC, l'irresponsabilité rime avec la dilapidation des deniers qui ne sont constitués que de l'épargne des sociétaires.

Alexandre Mouandza

La parabole de l'éléphant

L'ÉLÉPHANT EN IMAGES

Grand dépositaire des connaissances ancestrales, mon grand-père a bien voulu me parler de l'éléphant, en explorant toutes les facettes de cet animal dont il se vante d'être un proche totémique. Des aspects physiques du pachyderme à ses caractères, en passant par tous les mythes qui entourent sa vie, rien n'a été oublié. Retournant l'animal dans tous les sens, de l'origine des temps à nos jours, le vieil homme nous a offert un long voyage à travers les traditions et les siècles. Pour lui, l'éléphant est indissociable des astres, de l'eau, de la terre ou du feu... Comme la lune, le soir il dissipe toute appréhension, en s'engouffrant dans un monde souterrain, pour y affronter les forces maléfiques susceptibles de faire sombrer la barque. Comme le soleil, au lever chaque matin, il clame le triomphe de Dieu sur les multiples périls qu'incarne l'obscurité qui parcourt la terre. La nuit et les ténèbres étant des dimensions associées au mal, au diable et aux créatures malfaisantes.

Comme l'eau, l'animal est associé aux mythes de la fertilité et de la fécondité ; allusion faite aux grandes quantités d'eau qu'il transporte dans ses entrailles. Le vieil homme l'a présenté aussi comme le gardien des sources du fleuve sacré. Car, pour lui, l'importance vitale de l'eau classe l'éléphant parmi les nombreux mythes de la création. Mélange de tant de choses, il est aussi un animal sacré et purificateur ; dimension qui lui confère la propriété de laver et de régénérer aussi bien les corps que les âmes. C'est la force de la nature dans laquelle se manifeste le Grand Esprit. A travers des légendes tirées de la mythologie de chez nous, mon grand-père a insisté sur le respect que l'éléphant voue à toutes les catégories de la forêt : arbres, feuilles, lianes, bêtes... Ce qui fait qu'il ne prélève que ce dont il a besoin. Tout comme, il n'agresse presque jamais l'inconnu qui passe. Son hypersensibilité ne se réveille qu'en cas de menace. Mais, même dix ans plus tard, il se souvient toujours de celui qui a fait des victimes dans sa famille. Il a la réputation de la bonne maîtrise du cycle des saisons auquel il se soumet sans sourciller. Sans boussole, il ne se perd jamais. Grâce à sa trompe, son bras gyroscopique qui lui permet de repérer les dangers sur de longues distances, il sait prendre la bonne direction. Toujours silencieux, pour éviter d'indisposer, il ne barrit que si cela est nécessaire, notamment, pour passer des messages utiles à ses congénères mais aussi, aux autres espèces.

Jules Débel

Zone CEMAC

COVID-19 : COMMENT SAUVER LES ÉCONOMIES

Désormais, la question est de tous les rendez-vous de la sous-région depuis près de six mois. Elle ne cesse de préoccuper les dirigeants au plus haut niveau. Les différentes instances de décision, au nombre desquelles le conseil des ministres de l'économie et des finances, le Comité de pilotage du programme de réformes économiques et financières de la Communauté des Etats d'Afrique centrale (Copil PREF-Cémac) ..., multiplient les réunions pour adopter les mesures fortes visant à relancer l'économie de la sous-région, plombée aujourd'hui par la Covid-19 et ses effets collatéraux.

La propagation rapide de la pandémie de la Covid-19 et ses effets collatéraux en Afrique et singulièrement dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) ont de lourdes répercussions sur les économies déjà fragilisées par la chute des prix du pétrole. A en croire les experts, les conséquences sont de plusieurs ordres : « *une baisse significative des recettes budgétaires, une dégradation importante des comptes macro-économiques, une baisse des financements extérieurs, une perturbation des échanges intracommunautaires, une fragilisation de la stabilité externe et financière et un risque de montée des tensions inflationnistes* ».

Face à ce tableau peu reluisant, les Etats de la Cemac qui ne s'avouent pas vaincus, tentent de renverser les tendances, en envisageant des solutions drastiques à court, moyen et long termes, dans le cadre du Programme de réformes économiques et financières. Ceci, en dépit de nombreuses incertitudes qui semblent entourer toute initiative de sortie de crise ; la première d'entre elles étant l'énigme de la durée de la pandémie et celle liée à la réduction de sa propagation dans les limites supportables par les systèmes de santé actuels, ainsi que sur l'efficacité des mesures adoptées par les pays...Ce qui fait qu'à ce jour, les Etats adoptent des mesures restrictives qui ne produisent pas les effets escomptés. A ce jour, ni le confinement, ni le déconfinement n'ont réussi à arrêter la propagation du virus dans la sous-région. D'où la batterie de mesures prises.

Mesures internes aux pays de la Cemac

Au plan interne, de nombreux échanges sont en vue, en plus de ceux qui ont déjà eu lieu. Tel est le cas de la réunion virtuelle tenue le 6 août 2020 à Yaoundé au Cameroun sous la haute autorité du président Paul Biya, au cours de laquelle, les gouverneurs africains ont travaillé sur un thème évocateur : « *protéger le capital humain de l'Afrique face à la Covid-19 ; sauver des vies, préserver le bien-être, sauvegarder la productivité et l'emploi* ». Au cours des échanges qui ont eu lieu, les représentants des six Etats ont pris l'engagement d'accélérer le processus de transition vers des économies plus diversifiées, dont le secteur privé serait le moteur. A coup sûr, cela nécessitera des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires, remédier aux déficit d'infrastructures, assurer un meilleur accès au financement et promouvoir les PME.

Il y a peu à Brazzaville, les membres du Comité de pilotage du programme de réformes économiques et financières de la Communauté des Etats d'Afrique centrale ont pris la résolution de relancer le secteur privé de toute urgence, en le mettant désormais au centre de la croissance, en développant l'esprit d'entrepreneuriat, en finançant pour une fois les transformations locales. A d'autres occasions, ils ont recommandé à chaque pays, la réallocation des dépenses publiques non prioritaires vers le renforcement des systèmes de santé, pour permettre la prise en charge plus rapide des personnes à risque. Pour atténuer l'ampleur des effets macro-économiques de la crise de la Covid-19, dans les plus brefs délais, des lois de finances rectificatives 2020 doivent être adoptés par les Etats, pour aligner la gestion des finances publiques sur des prévisions actualisées et réalistes de recettes budgétaires et pour renforcer les moyens de lutte contre la propagation de la pandémie du Coronavirus, tout en garantissant le service de la dette.

De même, il est envisagé la mise en place d'un train de mesures de soutien au profit des entreprises frappées par la crise du Covid-19. Des mesures à la fois fiscales et budgétaires. «Afin de réduire la pression sur les entreprises, les États devraient reporter à 2021 les mesures fiscales nouvelles affectant les secteurs les plus touchés», soutient-on.

En outre, les pays de la Cemac voudraient renforcer à moyen terme leur résilience, pour faire face à d'autres vagues éventuelles de la crise en cours. Cela exige que les Etats adoptent « *des plans triennaux de convergence multilatérale centrés sur la constitution systématique par les États des marges budgétaires résultant de l'alignement sur la norme communautaire relative au solde budgétaire de référence* ».

A l'endroit des institutions financières internationales

Au cours de la réunion virtuelle tenue le 6 août 2020 à Yaoundé au Cameroun, les gouverneurs africains ont « exhorté le FMI et le Groupe de la Banque mondiale à être plus audacieux dans le renforcement des capacités et des ressources financières des pays en vue de contenir la crise et faire face à ses répercussions économiques ». De même, ils ont demandé au FMI, « *d'envisager instamment des ressources du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté, comme l'une des priorités les plus urgentes et de plaider auprès de l'ensemble des membres une réaffectation générale des fonds non-utilisés, avant une décision sur un nouveau cycle d'allocation aux pays ayant des besoins de liquidité plus importants* ».

Suite page 7

COVID-19 : COMMENT SAUVER LES ÉCONOMIES

Suite de la page 6

D'autres recommandations formulées à l'endroit de ces institutions financières internationales sont relatives à : « *la consolidation des politiques macro-budgétaires et de la gouvernance ; l'accroissement de la prestation de services : santé, éducation, eau et protection sociale ; l'amélioration de la représentation et de la voix de l'Afrique ainsi que la diversité au sein du FMI et du Groupe d la Banque mondiale* ».

Mais, l'application de certaines mesures, notamment celles internes à la Cemac, se heurte à quelques obstacles qui traduisent toutes les fragilités de la sous-région.

Causes des fragilités économiques observables en zone Cemac

La crise sanitaire en cours met à nu les limites et les insuffisances des différentes économies ; lesquelles traduisent les fragilités socio-économiques observées au sein des différents pays. Les décisions prises au plus haut niveau en décembre 2016, lors du sommet des chefs d'Etat à Yaoundé, visant la convergence de leurs politiques économiques, à mettre en œuvre une réelle discipline budgétaire et l'accélération du processus de diversification de l'économie, avec l'appui budgétaire du FMI, n'ont pas connu d'avancée significative. A ce jour, le pétrole représente encore près de 75% des exportations de marchandises de la région et la principale source de recettes fiscales de cinq Etats sur six.

Cette situation est due aussi aux nombreux obstacles rencontrés dans l'application des principes consignés dans l'Acte fondateur de la communauté : la libre circulation des hommes et des marchandises, considérée comme le point cardinal du développement de la sous-région. Prévue pour le 1er janvier 2014, elle a du mal à se réaliser. Il ressort aussi que « *l'accumulation des accords multi et bilatéraux rend la gestion de la CEMAC délicate. Pour preuve, les échanges commerciaux intra-communautaires plafonnent autour de 3%, faisant de la zone, la moins intégrée des cinq zones du continent* ». D'aucuns s'interrogent si ces indicateurs économiques ne révèlent-ils pas une problématique de gouvernance des institutions de la CEMAC ?

J.D.

Lutte contre le Coronavirus

L'OMS RENFORCE SON SOUTIEN À ONZE PAYS AFRICAINS

L'Organisation mondiale de la santé (Oms) renforce son soutien onze pays africains ayant demandé une assistance face à l'augmentation du nombre de cas et de décès dus à la Covid-19, rapporte un communiqué de presse de cette organisation onusienne parvenu le 16 août au Patriote.

Le continent africain approche la barre du million de cas, précise la même source. Selon elle, plus de 40 experts de l'Oms en santé publique vont apporter un soutien d'urgence à l'Afrique du Sud, en travaillant avec leurs homologues nationaux et provinciaux dans les domaines clés de la riposte contre la Covid19.

En effet, l'Afrique du Sud est l'un des cinq pays les plus touchés par la Covid-19. Les premiers membres de cette équipe d'experts de l'Oms arrivés récemment à Johannesburg, en Afrique du Sud, ont été mis en quarantaine conformément aux réglementations nationales. Un deuxième groupe d'experts sera déployé cette semaine.

Intervenant à ce sujet, la directrice régionale de l'Oms pour l'Afrique, le Dr Matshidiso Moeti, a dit que les efforts de l'Oms s'intensifient, alors que l'impact du virus ne cesse de prendre de l'ampleur dans certaines zones à risque élevé en Afrique. «*Le manque de tests conduit à une certaine sous-déclaration des cas de Covid19 et nous empêche de comprendre le cadre complet de cette pandémie en Afrique*», a-t-elle signifié.

Dr Matshidiso Moeti

Ainsi, elle souligne la nécessité d'inverser cette situation afin que les pays puissent adapter leur réponse, en veillant à ce qu'elle soit la plus efficace possible. A son avis, au fur et à mesure que les cas se déplacent vers l'arrière-pays, le dépistage doit être décentralisé en dehors des capitales.

A ce sujet, le Dr Matshidiso Moeti a fait savoir que l'Oms est en train de mobiliser davantage d'experts techniques sur le terrain, en multipliant les formations pour renforcer les capacités locales, particulièrement au niveau des provinces et des districts. Elle a ajouté que la transmission communautaire se produisant dans plus de la moitié des pays d'Afrique, l'Oms renforce l'engagement communautaire, l'éducation sanitaire et fournit un appui matériel direct pour renforcer les capacités de dépistage.

Gulit Ngou

LE GUIDE DU PARFAIT PATRIOTE

L'INITIATIVE

Ce terme est communément entendu comme « *l'action d'une personne qui est la première à proposer, entreprendre, organiser quelque chose* ». Ainsi parle-t-on de prendre l'initiative d'une démarche. C'est aussi, en politique notamment, le droit de soumettre à l'autorité compétente une proposition en vue de la faire adopter par celle-ci.

Ce mot exprime ainsi une bonne part de l'activité du pouvoir politique en ce sens que celui-ci est un pouvoir d'entreprise (entreprendre une démarche), contrairement au pouvoir judiciaire où le juge ne se saisit pas lui-même. Il y a justement un sens spécifique en procédure législative : l'initiative législative est le droit de proposer un texte.

Aux termes de la Constitution du 25 octobre 2015, l'initiative des lois appartient concurremment au Gouvernement et aux membres du Parlement (article 143). L'initiative peut donc être exercée par le Premier ministre ou par les membres du Parlement, avec en pratique, une forte suprématie de la première autorité citée. On parlera de projet de loi quand l'initiative est gouvernementale. Ce projet doit comporter un exposé des motifs et une partie normative (le dispositif) composé d'un ou plusieurs articles. Il est adopté en Conseil des ministres avant d'être déposé sur le bureau de l'une ou l'autre chambre du parlement. Le décret de présentation du texte indique le ministre chargé de soutenir la discussion du texte devant les députés et les sénateurs.

A contrario, quand l'initiative émane d'un parlementaire, on parle de proposition de loi. Soumise aux mêmes exigences de forme que le projet de loi (exposé des motifs et dispositif), la proposition de loi peut se heurter à deux obstacles : l'inscription à l'ordre du jour et l'irrecevabilité.

L'irrecevabilité peut être définie comme un vice affectant une demande et qui en interdit la discussion au fond. Les irrecevabilités sont nombreuses dans la procédure législative. Il y a bien entendu l'exception d'irrecevabilité. C'est une motion de procédure dont l'objet est de faire reconnaître par les députés (ou les sénateurs) que le projet ou la proposition de loi est contraire à la Constitution (article 146). Outre l'exception d'irrecevabilité, l'irrecevabilité peut être opposée à :

- une initiative parlementaire (sous forme de proposition ou d'amendement) qui aurait pour conséquence, soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge ;
- une initiative législative qui ne serait pas du domaine de la loi ou serait contraire à la loi (sous forme de proposition ou d'amendement ;
- et, dans le cours de la procédure législative, à des amendements, soit dont le départ n'a pas respecté les délais fixés par les règlements des assemblées, soit qui sont sans lien avec le texte en discussion, soit qui s'appliquent au texte élaboré par la commission mixte paritaire. Mais dans ces matières de droit parlementaire, la pratique est assez souple.

Il faut relever que même si en général l'initiative est concurrente, pour certaines lois l'initiative appartient au premier ministre (Gouvernement). Il s'agit des lois de finances, des lois de financement de la Sécurité sociale, des lois d'habilitation, et des lois de ratification. En matière de référendum, l'initiative appartient au président de la République. Le chef de l'Etat peut soumettre au référendum, après avis de conformité de la Cour constitutionnelle, tout projet de loi quand il le juge nécessaire (articles 86 et 87 de la Constitution).

Nos constitutions (en France et dans d'autres pays francophones), ne prévoient pas l'initiative populaire que connaissent et pratiquent la Suisse, l'Italie ou certains Etats fédérés américains. Cette procédure permet au peuple d'intervenir directement dans l'élaboration de la loi (par une pétition, dont la recevabilité suppose un minimum de signatures, demandant qu'un texte soit soumis au Parlement ou fasse l'objet d'un référendum) ou pour son abrogation.

Germain Molingo

Département du Pool

Message de félicitations
A
Son Excellence Denis Sassou N'Guesso
Président de la République,Chef de l'Etat

La République du Congo commémore en dépit de la crise sanitaire causée par la pandémie de coronavirus, le soixantième anniversaire de son indépendance.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous présenter au nom des distingués Conseillers du département du Pool et en mon nom propre, nos vives félicitations pour les efforts que vous ne cessez de consentir pour la paix et le développement de notre pays.
Que le Tout-Puissant vous bénisse ainsi que votre chère épouse maman Antoinette Sassou N'Guesso.

Fait à Kinkala, le 12 août 2020

Vénérable Sénateur
André Massamba

MESSAGE DE FÉLICITATIONS
A
Son Excellence Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'Etat

A l'occasion du 60ème anniversaire de l'accession de notre pays à la souveraineté nationale, la population du département de la Lékoumou et moi-même, adressons à votre Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'Etat, nos félicitations pour votre volonté affirmée d'assurer l'amélioration des conditions de vie du peuple congolais et pour la promptitude avec laquelle vous avez instruit le Gouvernement à mettre en place tous les moyens pour prévenir et contenir le risque de propagation de la pandémie du Coronavirus.

Qu'il plaise à Dieu d'illuminer votre chemin afin de conduire à bon port notre cher pays.

Fait à Sibiti, le 14 août 2020

Préfet du Département de la Lékoumou

Micheline NGUESSIMI

Message de vœux du Président directeur général de la Société PEARCE BUSINES A Son Excellence Denis Sassou N'Guesso Président de la République, Chef de l'Etat

A l'occasion de la célébration du 60ème anniversaire de l'indépendance de notre beau pays, j'ai l'honneur de vous adresser au nom du personnel de notre Société et en mon nom propre, toute notre reconnaissance pour la paix irréversible et la cohésion nationale.

Puisse votre programme de société « ***La marche vers le développement*** » poursuivre son ascension exceptionnelle jusqu'à l'atteinte de ses objectifs.

Je formule également pour votre famille, votre chère épouse Madame Antoinette Sassou N'Guesso et pour vous-même, mes meilleurs vœux de santé et de prospérité.

Que l'Eternel Dieu vous accompagne dans toutes vos entreprises.

Fait à Brazzaville,
le 14 août 2020

Le Président
directeur général

Roman NGAKOSSO

Ludovic Ngatsé

« ON PAIERAIT LES PENSIONS AU RYTHME DES SALAIRES, SI ON N'AVAIT PAS PROCÉDÉ À LA RÉGULARISATION DES TROIS GÉNÉRATIONS DE RETRAITÉS »

Les ressources qu'il faut pour payer les retraités sont passées du simple au double, alors que les recettes budgétaires de l'Etat ont chuté jusqu'à 60%. Rappelons que le montant requis pour payer les pensions avant la prise en charge des trois générations des retraités était estimé à la somme de 5 milliards de FCFA. Actuellement, il en faut 9,700 milliards de FCFA. Ce qui fait une différence de cinq milliards de FCFA environ par mois. Le ministre délégué au budget, Ludovic Ngatsé a réagi ainsi à l'accusation des retraités désemparés, selon laquelle le gouvernement fait preuve de mauvaise foi. Dans cette interview, il se dit disposé à parler directement avec les intéressés de la question, tout en les rassurant qu'un travail se fait pour la concomitance du paiement des salaires et des pensions.

Le Patriote : ***Pourquoi ne versez-vous pas les pensions à la CRF au rythme des salaires des fonctionnaires ?***

Ludovic Ngatsé : Nos retraités reprochent au ministère des finances de faire preuve de mauvaise volonté parce que les pensions ne sont pas payées au même moment que les salaires. Cela n'est pas vrai. Bien au contraire, un gros effort est fait pour que les retraités soient payés concomitamment avec les fonctionnaires. La réalité est qu'en janvier dernier, les pensions ont augmenté presque de 50%. De 2016 à 2019, les nouveaux retraités n'avaient pas été pris en charge. La régularisation d'un trait de leur situation a fait passer leur nombre de 25 000 à plus de 39 000 retraités. Ce faisant, la masse financière des pensions est passée de 5 milliards à près de 10 milliards de FCFA. Non seulement l'effort à consentir n'est plus le même, mais ce montant n'a non plus été budgétisé.

L.P : ***Les retraités ont-ils raison de désespérer ?***

L.N : Depuis février 2020, nous payons au minimum un mois de l'ancien mois de retraite, c'est-à-dire 5 milliards de FCFA. Alors qu'il en fallait 9,700 millions de FCFA par mois. Mais le pays connait des problèmes. Les recettes fiscales pétrolières et douanières ont fondu comme beure au soleil, du fait de la pandémie du coronavirus et des mesures de confinement qui ont mis un coup d'arrêt à l'activité pendant un trimestre. Les entreprises ont fermé et on ne lève plus d'impôts comme avant. Le gouvernement accorde la priorité au paiement des salaires, des pensions et des bourses. 70% du budget de l'Etat sont d'ailleurs consacrés à cet effet. Les 5 ou 10 sont consacrés aux dépenses de santé y compris celles liées au coronavirus. Le reste est destiné aux autres dépenses de l'Etat. Qu'on accuse le gouvernement de mauvaise volonté c'est faux. Chaque mois, nous payons l'équivalent de 5 milliards de FCFA pour les retraites qui sont passées à 9.700 milliards de FCFA. C'est un gros effort.

L.P : ***Pratiquement, que fait le gouvernement pour régler le problème?***

L.N : Nous travaillons pour pouvoir payer un mois de pension à chacun d'eux. Sous la supervision du président de la République lui-même, nous préconisons de refinancer les arriérés de pensions dans le cadre du paiement de la dette intérieure. Ces solutions visent à faire que des sommes importantes soient allouées au paiement des retraites, donc à solutionner ce problème. A long terme, il faut collecter plus d'impôts et s'attendre à ce que les recettes pétrolières augmentent. Ainsi, on aura suffisamment d'argent pour payer les arriérés. Sinon, pour l'instant, le DG de la CRF nous a félicités sur le fait que depuis janvier, on vire chaque mois une somme pour les retraites. Ce qui n'était pas forcément possible. Donc il n'y a pas mauvaise volonté.

L.P : ***Pourquoi le retard de la pension alors qu'on vous félicite pour la régularité des décaissements ?***

L.N : Tous les retraités ne perçoivent pas leurs pensions au même moment parce qu'on a pris en charge trois générations. Nous sommes passés du simple au double de la somme qu'il faut rassembler pour payer tout le monde. Pendant ce temps, les recettes de l'Etat ont diminué de moitié, voire de 60%. Le fait de payer l'ancien montant est déjà un gros effort. La crise est devant. Nous nous battons pour nous en sortir. C'est une instruction du chef de l'Etat que de payer les pensions, les salaires et les bourses. A la différence des travailleurs actifs qu'il faut payer malgré tout chaque mois, on est obligé de faire autant pour les retraites. C'est un engagement du gouvernement.

Propos suscités par Ernest Otsouanga

Situation des retraités pris en charge par la CRF

LES SYNDICALISTES METTENT À L'INDEX LE MINISTÈRE DES FINANCES

Les pensionnés de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), accusent à ce jour un retard de 26 mois de pensions impayées. De Janvier à juillet 2020 par exemple, ces derniers ont seulement perçu deux mois de pensions, alors que les salaires des fonctionnaires sont régulièrement payés. Cet état de chose a amené la coordination nationale des associations des retraités affiliés à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CNAFARA/CRF) sous la présidence de Alphonse Lebvoua à monter au créneau, en interpellant le gouvernement à travers une déclaration.

« *En toute responsabilité, la CNAFARA/CRF décide de la suspension de toutes manifestations publiques et attend du gouvernement, un geste fort pour soulager la population des retraités abandonnés* ». Réunis dans la salle de conférences de l'ANAC, les membres du bureau exécutif national et ceux de la commission nationale du contrôle et de l'évaluation de la CNAFARA/CRF, ont par ces propos contenus dans une déclaration publiée le 11 août 2020 à Brazzaville, interpellé les autorités nationales.

Alphonse Lebvoua

Selon les membres des instances précitées, cette décision tient compte du contexte du moment marqué par trois événements à savoir la célébration du 60ème anniversaire de l'accession du pays à la souveraineté nationale; l'élection présidentielle prochaine et la pandémie du coronavirus avec son lot de conséquences surtout sur les personnes du 3ème âge.

Les auteurs de ladite déclaration ont déploré ce qu'ils considèrent comme un «*déficit communicationnel du ministère en charge des finances, seule autorité impliquée dans la programmation de la paye des pensions* ». Ils ont par ailleurs indexé les responsables de ce ministère, à propos de l'inobservation de la législation en vigueur en matière de règlementation des régimes de pensions.

C'est ainsi qu'ils ont évoqué la non budgétisation des opérations financières de la CRF ; l'irrégularité des virements du trésor public dans les comptes de la CRF dépendant de la bonne volonté du ministre des finances ; le maintien des crédits alloués à cette caisse à environ 4.000.000.000 de francs CFA alors que le nombre de retraités est passé de 26.000 à 39.000, avec une incidence financière de 5 à 10 milliards de francs CFA.

Sur la liste des faits incriminés par les syndicalistes dans la même déclaration figurent « *la suppression verbale et brutale en 2015 par un membre du gouvernement, de la subvention d'équilibre jadis allouée à la CRF* ». Ils ont une fois de plus soulevé la question de la non-revalorisation des pensions en fonction de l'accroissement de la valeur du point d'indice, à l'origine de « *la disparité discriminatoire des pensions pour les mêmes grades, catégories et échelons* ».

Dans une interview qu'il a accordée à la suite de la lecture de la déclaration, Alphonse Lebvoua a donné les explications suivantes : «*les salaires sont payés régulièrement mais les pensions dépendent uniquement de la volonté du ministre des finances. Cette volonté ne s'est pas manifestée à l'occasion de la célébration de la fête de l'indépendance, alors que la pandémie menace tout le monde, particulièrement la personne de troisième âge. Nous demandons au gouvernement de nous payer les dernières pensions accolés aux derniers salaires qu'on vient de payer. Nous demandons également qu'une solution définitive soit trouvée au problème de la retraite au Congo* ».

Dominique Maléla

Coopération

DES GESTIONNAIRES D'HÔPITAUX CONGOLAIS BIENTÔT FORMÉS EN FRANCE

Le gouvernement de la République du Congo et celui de la République française ont procédé le 12 août dernier à Brazzaville, à la signature d'un accord de partenariat pour la formation des gestionnaires des établissements hospitaliers et des services de santé. La ministre de la santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement Jacqueline Lydia Mikolo et l'ambassadeur de France en République du Congo François Barateau ont paraphé ce document, pour le compte de l'une et l'autre partie.

Cet accord fixe pour une période de cinq années, les modalités de partenariat entre les deux pays. Il vise le renforcement des ressources humaines en santé, particulièrement celles des hôpitaux généraux qui constituent les établissements de référence du système national de santé congolais. Ledit accord est axé sur l'appui technique et financier de la République française, pour la formation initiale et continue des directeurs des hôpitaux, des cadres de l'administration hospitalière et les inspecteurs de services de santé.

La mise en œuvre de cet accord s'effectuera selon deux modalités à savoir : la formation des gestionnaires qui sera assurée en France sur financement des bourses d'études ou de stages de services de communication. Il est d'ailleurs programmé d'ici la fin de l'année 2020, la participation de trois candidats à une session de formation en management hospitalier, organisée par le département international de l'assistance publique des hôpitaux de Paris (AP-HP).

Echange des parapheurs entre Jacqueline Lydia Mikolo et François Barateau

Le deuxième volet concerne le projet d'appui du Centre inter- Etats d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (CIESPAC). Il sera mis en œuvre par l'Ecole de Rennes. Ledit projet sera financé à hauteur de 3millions d'euros par l'Agence française de développement (AFD).

Rappelons que la mise en œuvre de cet accord de partenariat est la concrétisation de la volonté du président de la République Denis Sassou N'Guesso. Une volonté exprimée en septembre 2019 lors de sa visite de travail à Paris. Parmi les accords signés avec son homologue français à cette occasion, figure celui portant sur le renforcement de la gouvernance des établissements de santé, en s'appuyant sur l'expérience française en la matière.

«*La signature de cet accord marque à nouveau la vitalité et la force de la coopération entre la République du Congo et la France, particulièrement dans le domaine de la santé qui fait partie des trois grandes priorités de renforcement de notre coopération bilatérale arrêtée par les deux Chefs d'Etat, au même titre que l'environnement, l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique* », a reconnu le diplomate français François Barateau.

Et ce dernier de conclure : «*cet accord de partenariat traduit notre volonté commune de poursuivre nos actions de coopération en santé, particulièrement pour soutenir la réforme hospitalière engagée par le gouvernement congolais qui vise à terme, la couverture de l'ensemble du territoire national par 12 hôpitaux généraux départementaux et 56 hôpitaux de districts* ».

Dominique Maléla

LA BATAILLE DU DÉSENCLAVEMENT EN COURS DANS LA BOUENZA

La construction et la consolidation du réseau routier de la Bouenza se poursuivent sans désemparer. Le gouvernement, en dépit de la morosité de la conjoncture du moment, s'est engagé corps et âme à vaincre l'enclavement de ce département. Pour preuve, il vient d'inaugurer les chantiers achevés et de mettre en lumière ceux à venir ou en cours de réalisation. Ce travail a été réalisé à la faveur de l'ouverture à la circulation du pont sur la rivière Louamba par le premier ministre Clément Mouamba qui avait à ses côtés le ministre de l'équipement et de l'entretien routier Emile Ouosso.

La réfection, l'aménagement ou la mise en normes de la plupart des routes de ce département font actuellement l'objet de négociations entre le gouvernement et les partenaires au développement. Leur réalisation figure au chapitre des projets prioritaires de la direction générale de l'équipement et de l'entretien routier. Le maître d'ouvrage de cette aventure qui défie les crises actuelles, lutte contre la dégradation du réseau routier de ce département. Il s'attèle avec l'appui des partenaires techniques au nombre desquels figurent : l'Union européenne, le projet PDAC de la Banque mondiale à les maintenir en bon état. La dernière preuve en date est la récente ouverture à la circulation du pont sur la rivière Louamba.

A en croire le ministre de l'équipement et de l'entretien routier, Emile Ouosso l'inauguration de ce pont «*lève l'obstacle majeur qui empêchait la liaison quotidienne entre les populations des districts de Boko Songho et de Kayes* ». Il a déclaré par ailleurs que le gouvernement a réuni les ressources nécessaires pour que le département de la Bouenza qui figure parmi tant d'autres grands greniers du Congo, soit soutenu dans la production et l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires. Pour cela, les travaux sont en cours sur plusieurs tronçons en partenariat avec l'Union européenne et le Programme de développement de l'agriculture commerciale (PDAC).

Le nouveau pont sur la rivière Louamba

Outre le pont sur la Louamba, l'Etat finance sur fonds propres entre autres : la réhabilitation du pont sur la rivière Loudima, la route Madingou-Boko-Songho, les tronçons Mouyondzi-Kingoué, Mayalama-carrefour-Nsendé-Yamba, Mouyondzi-Makaka, Kidzoumba-Kibamba et Tsiaki-Mawobo, la construction et le recalibrage des ouvrages en dalots sur la route Paka-Mayebo-Mbomoz. S'ajoute à ces travaux: l'entretien du tronçon Loudima-Pika-Songo-Sibiti sur la RN7 et la route départementale Bouansa-Mouyondzi. Le traitement des érosions de Pika-Songho complète cette liste.

Au titre de la coopération avec l'Union européenne, on peut citer pêle-mêle la réhabilitation et la construction de 25 dalots sur plusieurs axes routiers et les 7 autres dans les chefs-lieux des districts de Kayes et de Loudima. Le ministre Emile Ouosso indique également que les projets relatifs au PDAC sont pilotés par le ministre d'Etat en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il s'agit des routes Bouansa-Ngouédi-Kindzaba et Kayes-Kibonga-Loudima-Sonel. Quant aux ponts, ils font l'objet d'un programme pluriannuel.

M.S.

Infrastructures

DES TRAVAUX D'ENVERGURE EN PERSPECTIVE À BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE

Des ouvrages publics sont en cours de construction ou de réhabilitation pour la modernisation de Brazzaville et de Pointe-Noire. Ils sont entrepris sous le sceau du projet Développement urbain et restructuration des quartiers précaires (DURQUAP). Le premier module des travaux a été lancé le 12 août 2020 à l'école la Sorbonne par le ministre de l'aménagement, de l'équipement du territoire et des grands travaux Jean Jacques Bouya. La particularité de ces travaux réside dans le fait qu'ils s'exécuteront dans les quartiers précaires à l'instar de Moukoundzi Ngouaka à Makélékélé et Soukisa à Ouenzé. Ils s'étendront à Pointe-Noire où quatre quartiers pauvres bénéficieront des infrastructures modernes.

Selon le coordonnateur technique des grands travaux Oscar Otoka, ces travaux sont « *financés sous forme d'un prêt de la Banque mondiale de 48 milliards de francs CFA pour Brazzaville, dans le cadre d'un partenariat multilatéral. La contrepartie congolaise est comptabilisée sous forme des fonds de compensation des populations bénéficiaires concernées par le projet* ».

La composante « *intégration et restauration des quartiers*» inclut le pavage et l'assainissement sur une distance de 11 km de voiries à Moukoundzi Ngouaka et 7 à Soukisa. Sont concernés par ce projet, la construction des réseaux d'eau et d'électricité, la réhabilitation d'un marché, des écoles Malonga Ecoute et la Sorbonne à Moukoundzi Ngouaka, la réhabilitation du marché Soukisa, la construction d'un centre de santé intégré et d'un complexe sportif à Ouenzé. Le second module intègre l'élaboration des documents d'urbanisme opérationnel, l'adressage et l'actualisation de la base des données relative à la fiscalité municipale. Il y a aussi la gestion du patrimoine urbain, l'assistance technique et l'amélioration de la gestion de l'infrastructure commerciale municipale ainsi que la formation des agents municipaux et des élus locaux.

Les voiries à paver seront aménagées sur une largeur de 5 à 7 mètres. Des trottoirs et des caniveaux en béton armé sont prévus. Au terme d'un appel à concurrence, les travaux ont été confiés à la société française Razel. Les actions pilotes de la troisième composante à Brazzaville concernent la sensibilisation au coronavirus, aux enquêtes socio-économiques dans les zones à haut risque de contamination, au curage et faucardage des cours d'eau, à l'assainissement et au nettoyage du marché Total. On procédera également à la création des sites de dépôt d'ordures, à l'alimentation en points d'eau et à la réhabilitation des toilettes des écoles ainsi qu'à l'organisation des campagnes de désinfection de l'université Marien Ngouabi.

Ce projet, a indiqué le maire Dieudonné Bantsimba renforcera le dispositif de lutte contre la pauvreté et améliorera l'accès aux services sociaux de base. Il ne doute non plus qu'il soit une partie de la solution à la question d'urbanisation qui se pose à Brazzaville en ce sens qu'il « *offre d'énormes possibilités de réaliser le développement durable, la réduction de la pauvreté et la création des conditions locales propices aux perspectives économiques et au développement humain* ». Présentés à la cérémonie, les populations bénéficiaires du DURQUAP, prient le ciel afin que le projet se réalise pour le plus grand bonheur des quartiers ciblés.

E.O.

ASSOCIATION SAUVE-TOI MAKELEKELE

MESSAGE DE VŒUX

A Son Excellence Denis Sassou N'Guesso Président de la République, Chef de l'Etat

A l'occasion de notre fête nationale, les agents de l'Association «Sauve-Toi» chargés de l'entretien de la salubrité des marchés de Makélékélé et leurs familles vous adressent très respectueusement leurs meilleurs vœux de santé, de prospérité et de réussite. Que l'Eternel vous comble de toutes ses grâces.

Fait à Brazzaville,
le 14 août 2020

Placide MALONA

COMMUNAUTÉ DES RESSORTISSANTS NIGÉRIANS AU CONGO

Message de vœux au Président de la République

Monsieur ALHADJI Muda Mohamed, le Roi de Haussa, président d'honneur de la Communauté des Ressortissants Nigérians en République du Congo et l'ensemble de ses compatriotes sont heureux d'adresser leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité à **Son Excellence Denis Sassou N'Guesso,** Président de la République, Chef de l'Etat, à son épouse et à toutes leurs familles à l'occasion de la fête nationale.

Fait à Brazzaville,
le 14 août 2020

ALHADJI Muda Mohamed,
Roi de Haussa,
président d'honneur

LE GOUVERNEMENT À LA QUÊTE DU BIEN-ÊTRE DES PEUPLES AUTOCHTONES

La marche vers l'éclosion d'une République égalitaire au sein de laquelle les bantous et les autochtones cohabitent en parfaite harmonie est irréversible. Une preuve supplémentaire vient d'en être donnée à Missina et Ngambélé dans la Lékoumou, département où 25% de la population sont constitués de peuple autochtone, par le ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones. Aimé Wilfrid Ange Binanga y a posé des actes de haute facture en faveur de ces hommes, victimes de préjugés et de discriminations de toutes sortes.

La discrimination positive instaurée au profit des peuples autochtones par la loi relative à leur protection et à leur promotion n'est pas négociable en République du Congo. Ce message a été délivré par le ministre de la justice à Missina et Ngambélé dans la Lékoumou où plusieurs activités ont été organisées dans le cadre de la commémoration de la journée internationale des peuples autochtones, édition 2020. A cet effet, Aimé Wilfrid Ange Bininga a rappelé que « *la République du Congo s'est engagée dans une politique courageuse de discrimination positive pour faire évoluer les conditions de nos compatriotes autochtones, afin de nous assurer du nombre d'enfants autochtones qui partent à l'école et nous rassurer des conditions de réception dans les milieux bantous* ».

Aimé Wilfrid Ange Binanga visitant les stands

La célébration de cette journée dans ce département s'explique par le fait que les peuples autochtones représentent 25% de la population de la Lékoumou. Malheureusement, « *ils forment le groupe social le plus marginalisé avec un accès limité aux services sociaux. Plus de la moitié des enfants autochtones ne sont pas scolarisés. Un nombre important de ces enfants souffre de la malnutrition chronique. Plus de 50% d'entre eux ne disposent pas d'acte de naissance et sont objet d'exploitation de la part des bantous* ». Ces faiblesses n'effacent pourtant pas les progrès enregistrés dans leur intégration sociale qui font du Congo, une référence internationale en la matière. Ainsi, on note l'amélioration progressive du taux de scolarisation et des rendements scolaires, le renforcement de la fourniture et de l'accès des services sociaux de base.

Pour permettre à ces derniers de s'informer sur leurs droits, le ministre de la justice a distribué à chacun d'eux, des textes relatifs à la promotion et la protection des populations autochtones. De même, des actes de naissance ont été délivrés aux enfants qui n'en disposaient pas. Aimé Ange Wilfrid Bininga a évoqué les facilités accordées à ce groupe dans l'acquisition de la personnalité juridique et de la citoyenneté.

Il a prévenu que la prison guette quiconque violerait les droits de ces hommes et femmes. « *Quand la déclaration de naissance est tardive, le procureur de la République est tenu de faire des réquisitions gratuitement peu importe le délai. Les autochtones comme les bantous, doivent figurer sur tous les actes de l'Etat. Quand on recense la population, ils doivent être comptés. Les instructions du président de la République à cet effet sont claires. Aucun Congolais ne peut réduire un autre à l'esclavage…Si quelqu'un fait travailler des autochtones comme des esclaves, sa place est à la maison d'arrêt*». Le savoir-faire et le savoir-vivre des autochtones ont été aussi célébrés à Missina et Ngambélé. L'exhibition de la pharmacopée autochtone allant des infusions aux breuvages et à bien d'autres mixtures aux pouvoirs insoupçonnés ont fait l'objet d'une exposition. Cette pharmacopée qui a des vertus de guérison, de rajeunissement et de longévité a suscité la curiosité des visiteurs.

Marlène Samba

ANNIVERSAIRE

Les enfants Mbossa souhaitent un joyeux anniversaire d'union conjugale à leur père Modeste Mbossa et à leur mère Judith Mbossa qui vont célébrer dans l'intimité, le 8e anniversaire de leur union officielle, le mardi 25 août 2020.

Que l'Eternel leur accorde une longue et fructueuse vie sur cette terre des hommes.❐

LIBRES PROPOS

UNE MESURE DÉCISIVE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS

Depuis que le gouvernement congolais a annoncé solennellement l'entrée puis l'installation dans notre pays de la covid-19, une kyrielle de mesures ont été prises, plus contraignantes les unes que les autres pour une population qui, hélas, tarde à prendre la mesure de la catastrophe. Chacune de ces mesures à son intérêt dans ce combat qui se veut tous azimuts. Contre un ennemi réputé invisible, je comprends qu'il faille ratisser large si l'on veut, tant soit peu rapidement, parvenir à un résultat satisfaisant.

Cependant, il manquait une disposition hautement stratégique à mon humble avis, celle d'une campagne médiatique d'envergure, déclinée à travers tous les médias, scripturaux, audiovisuels et électroniques. La dernière réunion de la coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus (covid-19) vient de décider de combler ce vide et je ne peux que m'en réjouir. Certes d'aucuns penseront que c'est un peu tard, mais dans ce domaine comme en toute autre matière, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Pourquoi cette décision est-elle si importante ? Parce que, à moins de ne pas être un fin observateur ou un observateur tout court, on aura remarqué que les congolais restent majoritairement dubitatifs quant à la présence, réelle, du coronavirus sur notre territoire. C'est un peu comme si l'on nous parlait d'une invasion de la terre par des extraterrestres, aussi imaginaires qu'ils sont invisibles. Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, les statistiques liées à la situation épidémiologique du pays en relation avec la Covid-19 qui s'enflent à une vitesse météorique, loin de jeter le trouble ou tout au moins de sonner l'alarme, ont curieusement renforcé le soupçon d'une simple manipulation politique. A quelle fin ? Personne ne semble s'en préoccuper mais beaucoup pensent qu'il y a anguille sous roche.

Cette situation est d'autant plus grave que certains comportements ont la peau dure malgré le risque pour tout le monde de passer sans coup férir de vie à trépas. Ainsi les veillées mortuaires continuent d'être de formidables lieux de rassemblement où l'on se serre sans aucun état d'âme. Les morgues sont toujours prises d'assaut même si, à ce niveau, les forces de l'ordre essaient de réguler les choses. Les marchés domaniaux sont le prétexte tout trouvé pour asseoir une promiscuité que les intéressés auraient pourtant pu amoindrir. On se bouscule toujours pour prendre place dans les transports en commun malgré la sévère réglementation annoncée par les autorités. Dans les trajets où le chauffeur du bus est persuadé qu'il ne risque pas de croiser des policiers, son receveur ou « *contrôleur* » n'y va pas avec le dos de la cuiller pour tricher.

Les bus de la STPU, qui étaient censés donner l'exemple jouent au contraire un jeu extrêmement dangereux en encourageant les clients à embarquer massivement, ajoutant ainsi des usagers supplémentaires dans des véhicules d'autant plus bondés qu'ils ne sont pas épargnés de la manœuvre des « demi-terrains. Aujourd'hui encore, que ce soit dans les bus, dans les marchés ou dans d'autres lieux de rassemblement occasionnel, on vous tient à peu près le même langage : « *il n'y a pas de coronavirus au Congo, que les autorités nous laissent tranquilles* ». Il s'agit là d'un négationnisme qui rappelle la position idéologique affichée par certains pour rejeter l'existence des chambres à gaz utilisées par les nazis et qui me renvoie à un passage de A. Jacquard dans lequel il critiquait l'attitude des négationnistes qui « *refusent de regarder en face une page monstrueuse de l'histoire des hommes* ».

La situation est sans doute plus grave parce que cette page monstrueuse s'écrit en direct, maintenant. Cette campagne de presse viendrait donc à point nommé pour tenter de lutter contre un autre virus tout aussi nuisible que le coronavirus : le scepticisme si ce n'est le doute.

Aimé Raymond Nzango

Eglise catholique

MGR ABAGNA MOSSA A LA TÊTE DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DU NORD-CONGO

L'actualité nationale au plan religieux est dominée ces derniers jours par l'investiture du tout premier archevêque métropolitain de la province ecclésiastique du Nord, Mgr Victor Abagna Mossa, créé le 30 mai dernier par le Pape François.

Imposition du pallium par le Nonce Apostolique

Une cérémonie haute en couleurs à la place mariale de la Cathédrale Christ-Roi d'Owando, bondée de fidèles venus des différents diocèses du nord du pays pour assister à cette intronisation, qui a été coordonnée le 9 août dernier dans le chef-lieu de la Cuvette par le Nonce apostolique au Congo et au Gabon, Mgr Francisco Escalante Milona, délégué du Souverain pontife.

Tout a commencé par des chants intenses et mélodieux des chorales « Notre Dame de victoire » d'Owando et «Saint Achille» de Makoua, avant le moment tant attendu, l'imposition du pallium à Mgr Victor Abagna Mossa par le délégué du Pape, un ornement sacerdotal symbolisant la communion entre le nouvel élu et le Saint-Siège, l'unité de l'Eglise du Christ et le pouvoir du métropolitain sur la province ecclésiastique du nord du Congo.

Ainsi, le nouvel archevêque métropolitain aura désormais sous sa juridiction, outre le diocèse d'Owando qu'il dirige depuis neuf ans, les diocèses de Ouesso et d'Impfondo. Mgr Victor Abagna Mossa qui, dans son serment, a juré fidélité à l'Eglise et au Pape, est né le 18 juin 1946 à Makoua dans le département de la Cuvette. Il a fait des études de philosophie et de théologie avant d'être ordonné prêtre à Owando en 1974.

En 1999, il débarque à Namur, en Belgique où il est nommé aumônier du centre hospitalier régional de cette ville, responsable des paroisses du Sacré-Cœur de Saint-Servais, du Sacré-Cœur et Saint-Charles des Comognes et Notre-Dame du Mont-Carmel.

De retour au pays, le nouvel archevêque métropolitain d'Owando a successivement assumé plusieurs fonctions, dont celles de directeur du petit séminaire de Makoua, de vicaire général du diocèse d'Owando, de curé de la paroisse Saint-Jean-Marie-Vianney d'Ewo puis de Boundji. Le 11 février 2011, Victor Abagna Mossa est nommé évêque d'Owando par le Pape Benoît XVI.

La consécration épiscopale est faite par le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, archevêque de Kinshasa le 26 mars 2011. Notons que le gouvernement à cette cérémonie de consécration de Mgr Abagna Mossa, a été représenté par le vice-premier ministre Firmin Ayessa.

Gulit Ngou

Océan du Nord

La société Océan du Nord est désormais aussi sur les trajets Brazzaville - Sibiti et Brazzaville - Impfondo / Bétou

Pour les usagers de **Brazzaville – Pointe-Noire** les agences disponibles sont:

Agence de Mikalou, 1 rue Ango (Avenue de la Tsiemé

Agence Angola Libre, Avenue de l'OUA face Commissariat central Makélékélé

Agence de Moukondo-Mazala face à SNE

Agence de Moungali, 131 avenue des 3 martyrs non loin de Yoka Bernard

Pointe-Noire – Brazzaville

Agence Kouinkou, arrêt Zango
Agence OCH, avenue des bord-bord non loin du château

Agence Voungou, avenue de la liberté, arrêt étage

Agence de Tié-Tié, arrêt Savon, non loin de la station SNPC

Contact :

05 728 88 33
06 627 66 40

BON VOYAGE

Humeur

MON AVENTURE AU CIMETIÈRE JÉRUSALEM

C'est une aventure des plus cocasses que j'ai vécue la semaine dernière au cimetière Jérusalem, où je me rendis pour l'inhumation de ma sœur cadette. Jérusalem. Un endroit qui devrait évoquer ce haut lieu de la chrétienté et représenter par ricochet pour les morts un hâvre de repos pour leurs âmes. Situé dans la partie haute de Kintélé au nord de Brazzaville, ce nouveau cimetière a, par ce seul nom magique, fait rêver de nombreux citoyens de la ville capitale.

L'endroit est en effet à première vue paradisiaque, s'étendant orgueilleusement sur un plateau dont la magnificence peut renvoyer à certains sites mythiques de Galilée, avec en prime, la route nationale numéro deux qui serpente à ses pieds autour d'une végétation tout aussi luxuriante. Les poètes y trouveraient sans doute une source d'une phénoménale inspiration, aussi intarissable qu'une fontaine magique.

Et pourtant, mon aventure qui se voulait mystérieuse s'est arrêtée, pour ce côté euphorique des choses, dès que nous sommes arrivés à l'intersection entre la grande route bitumée et la bretelle conduisant à Jérusalem, une voie d'un kilomètre de longueur, parfois sablonneuse, parfois caillouteuse, où le véhicule qui s'y engage avance dans d'indescriptibles turbulences, cahotant ou bringuebalant avec une frénésie digne d'une vision dantesque. Mon épouse, voulant nous rejoindre à bord d'un véhicule du genre «Hilux» après que le taxi qu'elle avait emprunté eut décidé d'abandonner la partie en gardera pour longtemps un très mauvais souvenir car, à cette occasion, elle s'est foulée le pied gauche.

Nous n'en étions cependant qu'au début de nos déconvenues, étant donné que le plus burlesque était encore à venir. Et la drôlerie de cette situation ne tarde pas en effet. Dès que nous atteignîmes le sommet de la colline et que les véhicules se soient immobilisés devant une étrange bâtisse aux allures de hangar, nous avons été frappés par un fait insolite: ce bâtiment largement ouvert serait réservé aux offices religieux. On pouvait en conclure ainsi car même s'il n'y avait pas l'ombre d'une soutane de prêtre à l'horizon, on pouvait y lire, en lettres gigantesques, sur chaque front du bâtiment : « Office religieuse ». Cette faute d'orthographe, à n'en point douter, n'était pas due à un simple lapsus mais était le signe révélateur d'un manque évident d'organisation et du sens de la perfection.

Et le plus dur arriva. Nous attendîmes plus d'une heure sans qu'aucun agent ne soit venu à nous, aux fins d'une nécessaire orientation dans ce coin qui contre toute attente avait l'aspect d'un paysage lunaire. Alors à bout de patienter, nous nous en primes violemment à l'agent de sécurité, la seule personne visible dans cette sorte de no man's land. Celui-ci héla quelqu'un qui apparut au bout d'un carré de tombes. Il accourut pour nous dire qu'en fait le gestionnaire du cimetière, le seul à nous accueillir n'était hélas pas visible depuis un moment et qu'il craignait que nous ne soyons obligés de prendre notre mal en patience.

Ces paroles eurent l'effet d'énerver la clientèle. Un coup de point partit. L'infortuné essaya de détaler. Il fut vite rattrapé et obligé d'ensevelir le corps à la sauvette dans la première fosse béante qui se présenta. Dès que nous quittâmes Jérusalem, nous aperçûmes le fameux gestionnaire que l'on a longtemps attendu. Il remontait tranquillement la colline à bord d'un véhicule moyenâgeux, sans le moindre remord. Nous poussâmes tout de même un ouf de soulagement pour avoir quitté l'enfer de Jérusalem.

Paul René Di Nito

Restructuration des fédérations sportives nationales

A QUAND LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ÉLECTIVES ?

L'assemblée générale annuelle du comité national olympique et sportif congolais (C.N.O.S.C) a finalement retenu que l'assemblée générale du C.N.O.S.C ait lieu juste après les jeux olympiques qui auront lieu du 23 juillet au 8 août 2021. Maintenant, il s'agit de trouver un espace pour la tenue des assemblées générales électives qui ne sont pas toutes concernées par ces jeux olympiques.

Les fédérations sportives nationales, concernées par la participation aux prochains jeux de Tokyo, sont confrontées, elles aussi, aux mêmes difficultés que le comité national olympique et sportif congolais qui vient de bénéficier d'une prorogation exceptionnelle de son mandat. L'idéal serait que ces fédérations puissent tenir leurs assemblées générales électives au retour de Tokyo mais bien avant l'organisation de l'assemblée générale élective du C.N.O.S.C. Car ce sont les fédérations sportives nationales qui mettent en place le bureau du comité national olympique et sportif congolais. Ces fédérations bénéficieraient du report de leurs assemblées générales électives pour préparer dans le calme la participation prochaine de leurs athlètes aux jeux.

D'autre part, il y a encore des fédérations qui n'ont pas encore passé l'étape des qualifications et cela vaut la peine de les mettre dans des conditions idéales de préparation. Il est vrai que, dans le sport congolais, la préparation est souvent négligée. On s'obstiné à s'accrocher à la chance et au hasard. Une préparation normale s'étale dans les quatre ans qui suivent les jeux olympiques. Il y a des bourses destinées à cette opération.

Malheureusement, le Congo n'en profite presque jamais. N'empêche, on devrait comme d'habitude continuer à faire semblant puisque c'est cela le mode de fonctionnement du sport congolais. Mais une participation honorable aux prochains jeux olympiques, peut aider les dirigeants concernés à se faire facilement élire en 2021. Reste à savoir, pour le cas des fédérations, si le ministère en charge des sports consentira à reporter les assemblées générales électives pour celles qui vont participer aux jeux olympiques de Tokyo.

Le ministre des sports et les fédérations sportives (Photo d'archives)

Que va-t-il se passer ?

Pour le reste des fédérations, non participantes aux prochains jeux olympiques, presque toutes les dispositions administratives sont déjà prises à travers la circulaire N°455 du 4 juin 2020. Il ne reste, peut-être, qu'à réunir les conditions financières pour fixer la fourchette de la tenue des assemblées générales électives. Des assemblées qui vont se tenir dans un contexte de crise sanitaire et même de morosité du moment où le bilan dressé par le CNOSC se révèle largement négatif. Les jeux africains 2015 et ceux de 2019, à titre comparatif, ne sont rien d'autre que le jour et la nuit. Ce qui laisse clairement apparaître le fait que les fédérations ont pêché par paresse, par manque d'initiatives et aussi, sans doute, par une attitude plutôt démissionnaire. C'est dire le relâchement énorme après les jeux africains du cinquantenaire. Il y a eu comme une auto-satisfaction coupable.

Même les fédérations les plus compétitives en 2005 ont cessé de mettre le sérieux qu'on attendait d'elles. Entré brillamment dans le top 10 du classement continental, le Congo est brutalement retombé dans l'anonymat. Rabat 2019 a été une colossale catastrophe pour le sport congolais. Ce qui, en clair, veut dire qu'on n'attend rien des jeux olympiques de Tokyo car, là-bas, le niveau sera encore plus élevé. Une médaille olympique pour le Congo n'est vraiment pas pour bientôt. Le problème, c'est que nous prêchons depuis toujours dans le vide. Il y aura toujours des groupes d'amis, taillés pour sucer l'Etat, qui vont continuer à diriger les fédérations. C'est ainsi que le corps électoral est toujours taillé sur mesure. A l'occasion on assiste à des calculs sordides, à des peaux de bananes, à des combines en tous genres, etc.

En ce moment-là, tous les candidats se disent capables de relever tous les défis. Mais après l'élection, les élus reconnaissent sans gêne manquer de moyens de leur politique. C'est donc l'Etat seul qui doit financer en remplissant, malheureusement, les poches des gestionnaires de fédérations. C'est donc, de ce côté-là, que le gouvernement devrait approfondir sa réflexion pour que les fédérations soient gérées par des nantis dévoués et disponibles. Car les élus-aventuriers se montrent même incapables de fertiliser leur imagination afin de faire vivre la structure à leur charge.

Georges Engouma

Vie des clubs

L'ETOILE DU CONGO PRÉPARE LE CASERNEMENT DE SON ÉQUIPE DE FOOTBALL

On le voit, l'Etoile du Congo n'a vraiment pas digéré sa sixième place au dernier championnat national de football ligue 1. Le président de la section a été pour cela remercié pour insuffisance de performances. C'est désormais, le colonel Guy Vital Ofounda qui prend la tête du navire et, depuis son installation avec son équipe, il ne fait que multiplier des réunions dans les conditions requises de respect des gestes barrières.

Il tient par-là à installer un climat de confiance et de collaboration franche en sachant que l'Etoile du Congo est une équipe traditionnelle où si une partie tousse, c'est l'ensemble qui s'enrhume. Alors, il y a nécessité de procéder à une répartition équitable des rôles pour ne pas créer de mécontentements. C'est ce qui explique que, ces derniers temps, les concertations soient en permanence. C'est par cette voie que l'Etoile du Congo a pu obtenir la mise à disposition du stade de football du Centre Etudes et Sport de Djiri (C.E.S.D) de l'ancien président Benito Amouzoud, de mettre dans des conditions optimales de préparation cette équipe dont il porte tant dans son cœur. La contribution arrive cependant, dans des conditions particulières de crise sanitaire.

C'est ainsi que le staff dirigeant a tendu ses mains vers le coordonnateur du COUSP afin de procéder aux tests de dépistage de joueurs et encadreurs qui pourraient être casernés afin de préparer déjà la prochaine saison sportive où il y aura le championnat national ligue 1, la coupe nationale et bien sûr la coupe de la confédération. Ainsi, pour l'instant, ce sont les démarches administratives qui semblent primer. Car, dans ce contexte de crise sanitaire, il est absolument impératif de s'entourer de toutes les précautions pour ne pas mettre la vie des opérateurs sportifs en danger.

Nécessaire casernement pour éviter la surprise

On sait que la Confédération africaine de football (C.A.F) a prévu de terminer sa saison 2019-2020 en septembre prochain. A l'occasion, elle pourrait sûrement procéder au tirage au sort des compétitions de la saison 20-21 et même fixer des calendriers. Déjà, les éliminatoires de la C.A.N U20 de football féminin reprennent en septembre alors que le championnat d'Afrique des nations reste maintenu en janvier 2021. Visiblement, l'Afrique va désormais apprendre à vivre avec la maladie. Le football va sûrement perdre de son caractère de fête mais l'ennemi invisible est sans pitié. On va donc se contenter de solutions de bricolage.

L'Etoile du Congo qui a raté complètement sa dernière saison a donc tout intérêt à se mettre en chantier. Avec ce long repos dû à la crise sanitaire, on ne sait même plus ce qu'elle vaut en ce moment. Tout est pratiquement à rebâtir. Maintenant, il s'agit de recruter des joueurs qui correspondent à l'ambition de l'équipe. Présentement, il n'y a pas de compétitions. Difficile donc de jauger les potentielles recrues. Il y a donc risque de faire le recrutement sur la base des noms et des affinités.

Mais la solution miracle n'existe pas. Il va falloir se contenter de ces conditions-là et travailler dur. Car l'objectif d'un tel casernement est de bâtir un groupe homogène, solidaire, et compétitif. Mais, pour cela, le staff se doit de maîtriser parfaitement les faiblesses et aussi les points forts de la saison dernière afin d'en arriver à une synthèse appropriée. Maintenant, reste à savoir si cette Etoile-là dispose des moyens de sa politique. Car il ne suffit pas seulement de prendre des initiatives. Il faut aussi se battre pour réunir les moyens matériels et financiers suffisants pour accompagner la vie de l'équipe. Souvent, c'est justement là que se situe la grande faiblesse de l'Etoile du Congo qui est une équipe réellement budgétivore.

Merlin Ebalé

COGELO S.A.

CONGOLAISE DE GESTION DE LOTERIE

Message de félicitations

A

Son Excellence Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'Etat.

Le Directeur Général et le personnel de la Congolaise de Gestion de Loterie (COGELO) S.A. saisissent l'opportunité de la célébration du 60ème anniversaire de l'indépendance de notre pays, pour présenter leurs très vives félicitations à Son Excellence Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'Etat ainsi qu'à son Epouse Antoinette Sassou N'Guesso, pour tous les efforts qu'il ne cesse de déployer pour aménager et moderniser notre pays.

C'est l'occasion pour nous de formuler à nouveau à l'endroit du Premier Congolais, ainsi qu'à son Epouse Antoinette Sassou N'Guesso nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Que le Très Haut les accompagne dans la Marche vers le développement.

Fait à Brazzaville, le 13 août 2020

Dr Nestor TCHISSAMBOT MAKOSSO

Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 500 000 000 de francs CFA – Siège social : Avenue Amilcar CABRAL
B.P. 13 126 Brazzaville – Téléphone BZV 81 05 31 / 94 50 43 – Dls 91 05 69 – Nky. 92 13 42 E-mail cogelo_sa@yahoo.fr